



**HAL**  
open science

## Les "solaristes": un segment professionnel entre grandeurs civique et industrielle

Hubert Amarillo

► **To cite this version:**

Hubert Amarillo. Les "solaristes": un segment professionnel entre grandeurs civique et industrielle. Society for the Advancement of Socio-Economics 2009 "Is globalization passé?", Jul 2009, Paris, France. halshs-00523178

**HAL Id: halshs-00523178**

**<https://shs.hal.science/halshs-00523178v1>**

Submitted on 4 Oct 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES "SOLARISTES" : UN SEGMENT PROFESSIONNEL ENTRE  
GRANDEURS CIVIQUE ET INDUSTRIELLE<sup>1</sup>**

**INTRODUCTION**

Depuis les années 1990<sup>2</sup>, la question de la préservation de l'environnement a occupé une place grandissante dans les pays développés, et la conscience de la nécessité d'une politique volontariste en ce domaine s'est rapidement accrue<sup>3</sup>. Dans ce contexte, le développement des énergies renouvelables est apparu comme une réponse à apporter et à soutenir. Ainsi, la France prévoit que d'ici 2020, 22 % de sa production énergétique totale sera composée d'énergies renouvelables. L'énergie solaire thermique et photovoltaïque (ESTP) offre une solution technologique très satisfaisante, car elle dépend d'une source inépuisable (la lumière et la chaleur du soleil), et semble relativement aisée à mettre en œuvre. En France, le Gouvernement actuel entend mettre l'accent sur le développement de l'énergie solaire, par exemple avec la création d'une centrale solaire dans chaque région.

L'histoire scientifique des différentes filières solaires est ancienne (dès le XIX<sup>ème</sup> siècle), mais les innovations qui appliquent leurs lois physiques sont récentes, et ont "*connu une accélération importante à la suite du choc pétrolier de 1973*"<sup>4</sup>. Les premières campagnes françaises en faveur des économies d'énergie de la fin des années 70 et du début des années 80 ont été les témoins des premières tentatives pour donner à l'énergie solaire une première

---

<sup>1</sup> Ce texte est basé sur les résultats d'une recherche financée par la Confédération Générale du Travail.

<sup>2</sup> Sommets de la terre de Rio de Janeiro en 1992, de Johannesburg en 2002, protocole de Kyoto en 1997.

<sup>3</sup> Voir aussi la réunion en avril 2009 d'un Forum à Washington réunissant les pays émettant le plus de gaz à effet de serre. Forum tenu en prévision de la Conférence des Nations Unies à Copenhague sur la réduction des gaz à effet de serre, avec recherche d'un accord multilatéral. Depuis l'ouragan Katrina, les Etats-Unis, qui n'avaient pas ratifié le protocole de Kyoto, sont prêts à changer de modèle énergétique pour des raisons de sécurité nationale et, à terme, pour relancer l'économie.

<sup>4</sup> Cf. Dessus B., Pharabod F. (2002). *L'énergie solaire*. Coll. Que-sais-je?, PUF, Paris, p. 121.

impulsion. Ainsi, certains des artisans des années 2000 ont déjà connu cette première époque du solaire.

Si on aborde facilement la question de ce secteur d'activité, à travers le thème de son poids économique ou des mesures publiques prises en sa faveur, celle de la construction des groupes professionnels qui le concernent est généralement passée sous silence. Il faut rappeler que, plus généralement, le travail dans le bâtiment est un objet de recherche peu observé, sans doute parce qu'il manque de légitimité dans le champ des sciences sociales. Cette remarque vaut peut-être encore plus pour le second œuvre, dont fait partie l'ESTP, que pour le gros œuvre. Ce dernier sous-secteur compte en effet de grandes entreprises industrialisées auxquelles s'appliquent assez facilement les catégories des cadres d'analyse habituellement utilisés par les spécialistes des sciences sociales : répartition des tâches, catégories professionnelles, relations professionnelles, organisation, innovation, etc. Mais la problématique de l'environnement offre aujourd'hui un détour par lequel le secteur de la construction retrouve une légitimité et un intérêt plus grands dans la réflexion en sciences sociales.

Dans ce texte, nous chercherons à comprendre comment se forme un segment d'activité particulier, celui des "solaristes", à l'intérieur du secteur plus vaste de l'ESTP.

Dans les lignes suivantes, le lecteur rencontrera régulièrement le terme de "solaristes". Il s'agit d'une catégorie indigène utilisée par un chef de petite entreprise que nous avons rencontré, afin de désigner tant la profession exercée par les hommes dans ce sous-secteur, que ce sous-secteur lui-même, pris dans sa globalité. Nous avons retenu ce terme dont le suffixe "iste" paraissait capable, dans un premier temps, de désigner une activité et ses emplois de manière heuristique pour la recherche.

Ce segment d'activité se distingue a priori d'autres segments tels que les artisans traditionnels ou les installateurs qualifiés par ces derniers de "commerciaux". Pour saisir ce qui rassemble les "solaristes", et les différencie d'autres groupes, nous avons fait appel au cadre théorique élaboré par la théorie des conventions (Boltanski et Thévenot, 1991). Il nous est apparu que la formation de ce groupe, nulle part répertorié, relevait de la construction d'un accord, entre les chefs d'entreprise eux-mêmes, sur ce qui définissait un "solariste". L'approche de Boltanski et Thévenot (1991) a mis l'accent sur le rôle central des "grandeurs" qui permettent aux agents économiques d'échanger entre eux. Et ces relations d'échange contribuent en retour à repérer les contours du groupe. L'élaboration et l'accord autour de grandeurs communes sont les opérations au moyen desquelles les acteurs parviennent à construire et à sceller des accords plus ou moins durables. Nous montrerons que la formation de ce segment d'activité du solaire s'appuie sur la création et la reconnaissance de "grandeurs" communes.

Nous faisons l'hypothèse que l'ordre de grandeur auquel se réfère ce segment professionnel est un compromis entre plusieurs principes de justice, dont deux nous sont apparus prépondérants : les grandeurs civique et industrielle. Mais, des dimensions domestiques et marchandes viennent aussi s'y greffer. Nous constatons néanmoins que les principes d'une cité civique se détachent des autres car ils possèdent un rôle prégnant et dynamique, tandis que les autres principes viennent avant tout s'y articuler.

Nous supposons l'existence d'une grandeur civique parce que ce qui donne sens et justifie les actions des individus, ce par quoi ils se reconnaissent et s'estiment, c'est de répondre à des

objectifs qui les dépassent. C'est de ne pas pouvoir définir un but final situé uniquement en eux-mêmes, mais qui participe à la réalisation d'un objectif global, appelé ici environnement.

En France, la consolidation de ce groupe se fait actuellement dans le contexte du "Grenelle de l'environnement", qui prévoit des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment. Localement, les collectivités territoriales aident financièrement le secteur des énergies renouvelables ou le structurent selon une logique de filière industrielle. Ce contexte politique et institutionnel a une influence sur la combinaison des principes de justice en vigueur, et de ce fait, exerce un effet sur la place que prennent les différents segments professionnels du solaire.

Les lignes suivantes tenteront aussi de mettre en évidence les passerelles entre l'approche des conventions et d'autres approches. A travers la question de ce qui définit un groupe d'emplois lié à l'approche écologique de l'ESTP, la perspective conventionnelle rejoint par exemple une problématique centrale de la sociologie dite des professions. Nous pouvons aussi faire le lien entre théorie des conventions et sociologie du travail<sup>5</sup>.

## **I - LES SOLARISTES OUVRENT LA VOIE A UNE GRANDEUR CIVIQUE DANS L'ESTP**

Dans les lignes suivantes, nous tenterons de repérer et de préciser le contenu de quelques dimensions pertinentes de la grandeur civique, situées au cœur de la cohérence de ce segment d'activité, grandeur que nous qualifierons d'"écologique".

### ***1.1. Les solaristes accordent une valeur particulièrement grande au fait de subordonner leur volonté propre à une volonté plus générale***

#### *1.1.1. La "conscience"...*

Notre enquête de terrain nous a permis d'observer dans les entreprises abordant la construction d'une manière "écologique", que la référence à une "conscience" est une mesure commune permettant aux acteurs (employeurs/salariés; clients/fournisseurs; installateurs entre eux) de se reconnaître et d'agir ensemble.

La conscience est bien, selon Boltanski et Thévenot, une grandeur qui illustre l'appartenance à un ensemble plus large : "*les personnes relèvent toutes d'une même justice parce qu'elles possèdent une conscience qui est faite à l'image de la conscience collective et qu'elle sont susceptibles, en écoutant la voix de leur conscience, de subordonner leur volonté propre à la volonté générale*" (DLJ, p. 231).

En décidant de travailler dans le secteur solaire "écologique", les dirigeants et une majeure partie des salariés déclarent écouter une conscience qui les guide à agir pour l'environnement. D'une certaine manière, ils subordonnent leur volonté personnelle à des choix écologiques plus généraux.

C'est à travers cette conscience individuelle que chacun peut donc appartenir à une communauté. Cette conscience dépend de chacun, de son engagement personnel initial, même s'il peut être conforté ensuite dans le cadre de l'entreprise.

---

<sup>5</sup> Sur la question de la définition de la qualification, voir Maurice, 1986.

Ceci nous amène à évoquer l'approche plus gestionnaire de la grandeur civique que recouvre l'expression de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Lorsqu'il est question de RSE, les entreprises poursuivent une politique particulière qui est celle de la RSE, et qui s'articule aux autres stratégies de l'entreprise (des ressources humaines, commerciale, etc.). Les entreprises utilisent aussi la RSE comme un outil de communication. En revanche, chez les entreprises qui nous intéressent, la façon même de concevoir leur activité est consubstantielle d'une implication sociétale, et plus précisément d'une conscience environnementale de chacun. Or, parler de conscience, et d'une conscience qui engage, c'est s'éloigner de ce qu'il est convenu d'appeler une stratégie, comme c'est le cas dans la RSE.

Mais la conscience des salariés est-elle en accord avec les convictions proclamées par leurs dirigeants ? Il s'agit d'une question de gouvernance de l'entreprise, un problème que Boltanski et Thévenot ne posent pas dans la construction des grandeurs.

Nous avons bien constaté l'existence d'intérêts différents entre salariés et chef d'entreprise par rapport à une grandeur commune, notamment lorsqu'elle recouvre des questions de travail (conditions, qualification) et d'emploi (perspectives offertes ou non par l'entreprise. Dans les PME, ces divergences d'intérêt trouvent leur solution dans des accords locaux. Par exemple, un salarié peut avoir intérêt à quitter son employeur actuel afin d'utiliser l'expérience acquise pour créer sa propre entreprise. Dans ce cas, le salarié se met d'accord avec le chef d'entreprise sur cette perspective de départ, en acceptant dans un premier temps la grandeur écologique de son employeur. Il peut ensuite fonder sa nouvelle activité sur la base d'autres grandeurs (marchande, domestique, industrielle, etc.).

L'accord autour de la grandeur commune joue ainsi un rôle dans la transaction qui s'opère entre employeur et candidat à l'emploi au moment de l'embauche. Et nous faisons l'hypothèse que les deux catégories d'acteurs, employés et employeurs, même s'ils possèdent des intérêts différents, se rejoignent sur le principe d'une certaine grandeur à accorder au bien commun.

### *1.1.2. ...et l'adhésion qui en découle*

De plus, la conscience conduit à adhérer, ce qui signifie, pour Boltanski et Thévenot, quitter son statut d'individu isolé: *"la grandeur civique dépend d'abord, en effet, de l'adhésion. Celui qui adhère gagne en taille parce qu'il rompt son isolement"* (p. 238).

La conviction, le parti pris en faveur d'une conception écologique de la construction, est la raison de l'entrée des solaristes dans cette activité économique. Ils adhèrent et cherchent à faire adhérer. Ils se battent pour convaincre d'autres installateurs de se rallier à leur conception, et s'affligent encore d'en voir d'autres qui font du solaire sans conviction écologique. Cette adhésion constitue les prémisses d'une action plus organisée et plus institutionnalisée.

### *Un intérêt général au dessus de l'intérêt individuel*

*"Dans le monde civique, on accède à la grandeur en sacrifiant les intérêts particuliers et immédiats, en se dépassant soi-même, en ne plaçant pas des 'intérêts individuels avant des intérêts collectifs'"* (p. 237).

Or chez les solaristes, une partie de la grandeur, c'est-à-dire ce qui fait valeur, est bien évalué, c'est le fait de considérer que l'activité possède, in fine, l'objectif de servir une cause collective (la préservation de l'environnement) qui dépasse l'intérêt individuel, en même temps qu'elle dicte sa loi à l'action individuelle. Cette loi pourrait être la suivante : "tu ne feras pas d'installation qui ne cherche pas à réduire au maximum possible les effets néfastes pour l'environnement".

Nous retrouvons l'opposition entre individuel et collectif propre au monde civique. Chez certains actifs, elle s'exprime à travers un "*sacrifice*" professionnel et même social qu'ils déclarent avoir consenti, afin d'obéir à des convictions écologiques.

Ainsi, tel ouvrier a préféré quitter un emploi administratif qualifié mais solitaire et sans utilité sociale tangible, pour finalement se consacrer à de l'installation solaire, utile pour l'environnement : "*moi, j'ai intégré cette entreprise pour faire des énergies renouvelables*". Son emploi précédent de climaticien ne lui convenait pas notamment pour des raisons éthiques : "*la clim, pour moi, je trouve que c'est un luxe, enfin pour le particulier*".

Le parcours de ce gérant offre un autre exemple proche du sacrifice. Il préfère cumuler un volume horaire de travail élevé et des conditions de travail pénibles plutôt que continuer à occuper un emploi de cadre dans une grande entreprise offrant "*la possibilité d'avoir une carrière très accélérée*", mais "*où, vous passer plus de temps à faire de la politique, de la négociation interne (...) et vous ne consacrez que 30 % de votre énergie, réellement, après, à développer [l'activité]*".

Le sacrifice dont nous parlons traduit aussi une forme de réaffirmation d'un soi jusque là inaccompli (Dubet, 2006).

Enfin, le "*sacrifice*", grandeur civique, possède également un accent inspiré, si l'on considère qu'il est réalisé pour obéir aux valeurs d'êtres qui nous dépassent.

#### *Le recrutement de travailleurs ayant une conscience écologique*

Cette conscience se retrouve dans les critères de recrutement. Les employeurs préfèrent ainsi sélectionner des salariés qui ont une "*petite dimension*" - il s'agit parfois d'un euphémisme - écologique :

*"ce secteur là, les gens vont être attirés, parce qu'ils ont, soit des idées écolos, soit, quelque part, il y a autre chose<sup>6</sup> qui les fait vibrer. Ils font ça aussi pour gagner leur vie, mais il y a un petit supplément par rapport à, je ne sais pas, faire une reconversion professionnelle dans la maçonnerie"*.

Ces propos illustrent le compromis attendu par les employeurs au moment de l'embauche, entre une grandeur marchande (gagner sa vie, c'est-à-dire échanger rationnellement des compétences offertes contre la perception d'une rémunération) et une grandeur civique (l'adhésion à une cause qui dépasse l'intérêt individuel immédiat).

Nous y voyons même les motifs d'une grandeur inspirée, puisqu'il est fait référence à "**autre chose**<sup>7</sup> qui les fait vibrer", un peu comme s'il s'agissait d'une révélation d'un monde de l'au-

---

<sup>6</sup> C'est notre interlocuteur qui souligne.

<sup>7</sup> C'est nous qui soulignons.

delà, ou en tout cas de la foi en un état environnemental différent de celui que le monde actuel propose.

Cette conscience écologique confère aux salariés une qualité particulière qui les distingue des autres catégories de travailleurs, en particulier de ceux qui ont un parcours de formation du type CAP/BEP, exerçant des emplois chez des artisans "*classiques*". C'est...

*"...une dimension qui va attirer des gens avec un profil un peu plus atypique que ceux de la filière classique".*

### *1.1.3. Effort de formation et obéissance à l'intérêt général*

L'effort de formation poursuivi par un certain nombre de solaristes constitue un bon exemple de la grandeur civique qui caractérise ce groupe. Comme le dit cet installateur, seul à travailler dans son entreprise, qui s'apprête à accueillir un quatrième stagiaire depuis un an :

*"au plus on en accueille [des stagiaires], et au plus on a de chances de rentrer dans l'objectif, de participer à l'effort commun".*

Certes, une proportion élevée de stagiaires dans la main-d'œuvre totale pourrait, selon le point de vue adopté, se rapprocher d'une forme d'exploitation. Mais, cet installateur estime qu'il doit "*participer à l'effort commun*" du monde du solaire, alors qu'il serait plus réticent vis-à-vis des efforts de formation que pourrait demander une institution traditionnelle comme la CAPEB. Ces propos sont l'expression d'une grandeur civique : se dépasser soi-même, subordonner sa volonté propre à la volonté générale, et dans ce cas, former les autres pour qu'ils réalisent eux-mêmes le bien commun reconnu par les solaristes.

Cet autre installateur nous confie avoir "*quand même une certaine vision de la manière dont doivent se faire les choses*", vision qu'il veut "*insuffler*" à un "*maximum de monde*", dont les stagiaires. Cette "*vision*" est un élément qui dépasse le niveau du particulier pour rejoindre une dimension collective.

En outre, cette "*vision*" possède un caractère "*inspiré*" - en référence à la cité inspirée de Boltanski et Thévenot - caractère également présent dans le principe d'"*insuffler*" un message à un public de stagiaires.

### *1.1.4. Grandeur écologique professionnelle versus grandeur civique idéale*

Pourtant, les employeurs comme les salariés ne font pas souvent référence à des formes de militantisme, qui se seraient exercées, ou s'exerceraient encore dans des organisations de défense de l'environnement.

Il faut donc distinguer cette "*grandeur écologique professionnelle*" que nous observons dans les petites entreprises, de la grandeur civique idéal-typique telle que l'ont définie Boltanski et Thévenot. Nous entendons bien que cette grandeur idéale est d'abord utile pour apporter un éclairage que nous pensons judicieux à notre objet de recherche.

Cet objet présente néanmoins un éloignement important comparé aux exemples de grandeur civique proposés par les auteurs précédents : Collectivités publiques, Parti, Fédération, Section, Elu, Représentant, Délégué, etc.<sup>8</sup>

Ici, c'est l'entreprise qui porte l'être civique, même si sa grandeur civique peut être saisie à un niveau plus fin que celui de la personne collective qu'elle représente. Cette grandeur est lisible à travers les actions et les manières de la concevoir chez les membres qui la composent.

#### *1.1.5. Le professionnalisme, entre civisme, domesticité et industrie*

Pour les chefs d'entreprise, le bien commun consiste à exiger d'eux-mêmes et de leurs salariés "un certain niveau de qualité, de sérieux, de professionnalisme". L'entreprise a notamment pour fonction de transmettre "les bases, le sens du travail bien fait".

### **1.2. Les solaristes accordent un intérêt particulier aux êtres collectifs**

Selon Boltanski et Thévenot, la grandeur civique se définit aussi par une "importance primordiale" attachée à "des êtres qui ne sont pas des personnes", les êtres collectifs (p. 231). *Ce ne sont pas, en effet, dans ce monde, les personnes humaines qui accèdent aux états de grandeur supérieurs, mais les personnes collectives qu'elles composent par leur réunion*" (idem).

#### *1.2.1. Les êtres collectifs qui ne sont pas des entreprises*

Dans le cas des solaristes, cette importance n'est pas aussi primordiale que dans le modèle d'analyse des économies de la grandeur. Mais, pour les solaristes, plus que pour d'autres segments professionnels, soutenir les initiatives de création de tels êtres et y participer revêtent un intérêt particulier.

Par exemple, plusieurs des installateurs rencontrés ont estimé que la création d'un pôle de développement régional de la construction constituait une bonne initiative, susceptible de favoriser la coordination d'acteurs encore trop séparés les uns des autres, de transmettre des expériences innovantes, et finalement de consolider les franges du secteur solaire tournées vers l'environnement. Un installateur consacre du temps à la formation de ce pôle, sachant que, pour un artisan, ce temps précieux ne sera passé ni la conception de nouveaux projets, ni au travail sur chantier. Mais, ce faisant, cet installateur contribue à la définition et à la stabilisation de grandeurs communes qui sont au fondement d'une réalité collective propre à ce segment professionnel. Cela est conforté par le fait qu'une des missions principales de ce pôle consistera à définir un nouveau label régional. Ce label constitue bien un objet visant à stabiliser une grandeur commune dans le secteur de la construction.

Plus largement, ce pôle régional offre un solide levier de *justification* de la grandeur que les solaristes veulent voir reconnaître.

La création d'une association d'installateurs solaires offre un autre exemple de création d'une armature institutionnelle - ou être collectif - capable de soutenir les dimensions d'une grandeur commune. Ainsi, pour cette association, "les membres doivent respecter une démarche éthique définie collectivement qui doit **dépasser les intérêts commerciaux**<sup>9</sup> de

---

<sup>8</sup> Cf. "De la justification", p. 233.

<sup>9</sup> C'est nous qui soulignons.



*l'entreprise : sobriété énergétique, efficacité, fiabilité, pérennité et sécurité sont les maîtres mots de leurs conseils et actions auprès de leurs clients".*

Nous voyons bien apparaître la dimension civique de ce qui unit - ou doit unir - les membres de cette association.

D'un autre côté, la valorisation de la grandeur civique conduit les installateurs les plus favorables à une approche écologique à déplorer le manque de régulation et de reconnaissance de la qualité professionnelle des installateurs d'énergies renouvelables. Les labels QualiPV et Quali EnR n'apportent à la clientèle que la garantie d'une qualité "plancher" de la part de l'installateur. Ils ne définissent pas la qualité spécifique des installations qu'accomplit un segment comme celui des solaristes. Ainsi, un artisan polyvalent (électricien, plombier et chauffagiste...) employant des techniques photovoltaïques classiques, et qui aura réalisé deux ou trois installations solaires au cours d'une année, bénéficiera du même label qu'un installateur innovant, obéissant à des règles d'écoconstruction, et qui aura équipé plusieurs dizaines de logements en énergie solaire. Les solaristes souhaiteraient que de nouvelles règles leur donnent les moyens de *justifier* tant du niveau de la qualité que de l'originalité des installations posées. Au fond, ils voudraient voir renouvelées les bases d'une armature institutionnelle et juridique en matière d'énergies renouvelables.

### *1.2.2. Les entreprises comme êtres collectifs et comme compromis*

La "*grandeur supérieure*" des entreprises qualifiées de "solaristes" réside dans leur volonté de poursuivre un objectif de nature collective, lié à la préservation de l'environnement.

Ainsi, ces entreprises deviennent elles-mêmes des êtres collectifs qui offrent la possibilité concrète de réaliser ce type d'objectif. En effet, l'action des êtres collectifs que sont les pouvoirs publics et les organisations non marchandes ne peut suffire à la réalisation de cet objectif. Les entreprises marchandes représentent le principal acteur en matière d'installation d'équipements solaires respectueux de l'environnement .

L'entreprise marchande apparaît ainsi comme un être fondé sur un compromis entre grandeurs industrielle, civique et marchande. Si le compromis entre grandeurs industrielle et civique n'est pas rare (cf. Boltanski et Thévenot), celui qui se construirait entre grandeurs civique et marchande serait en revanche très improbable. Pourtant, ces entreprises légitiment à la fois la grandeur marchande des biens - leur capacité à être vendus est un point important, un marché n'est pas un "*vrai*" marché s'il vit principalement grâce aux subventions publiques - et leur grandeur civique puisqu'ils apportent une solution à la problématique environnementale.

Un travail de justification s'appuyant à la fois sur des grandeurs marchande et civique est par exemple patent lorsque certains chefs d'entreprise déclarent que leur activité économique constitue un moyen de prolonger, sinon de réaliser leur idéal environnemental.

De sorte que, pour ces chefs d'entreprises, se réclamer de l'écologie, ce n'est pas, comme nous pourrions être portés à le croire à priori, une justification, au sens commun d'un discours cherchant à servir des objectifs moins honorables (intérêt mercantile, ambitions individuelles). Il s'agit d'une valeur importante nécessaire pour passer accord et échanger, et donc pour développer une activité économique.

Il nous est apparu progressivement que l'expression d'"*être collectif*" avait intérêt à être appliquée à un ensemble plus large que celui défini initialement par Boltanski et Thévenot : Collectivités publiques, Parti, Fédération, Section, Comité, Association, etc. Par un pari théorique audacieux, qui nous conduit à élargir le contenu des catégories élaborées par les auteurs précités, des entreprises peuvent être qualifiées, dans une certaine mesure, d'être collectif.

### ***1.3. Certains solaristes agissent comme des quasi-représentants***

La représentation est une dimension importante du monde civique. "*Un être peut encore se voir qualifié de grand s'il est reconnu comme représentatif, terme qui, dans le monde civique, désigne (...) le rapport de grandeur entre les êtres*" (p. 232). Le représentant a pour but d'accomplir une "*mission*" (idem).

Les êtres que nous avons étudié sont pourtant assez éloignés de cette dimension de représentativité. L'activité des solaristes ne consiste pas, entre autres, à être les représentants d'une activité économique tournée vers la préservation de l'environnement. Si les solaristes ne sont pas des "*représentants*", et qu'ils n'accomplissent pas une "*mission*", ces termes ne sont pourtant pas inadéquats, et nous avons intérêt à en élargir le sens.

Ainsi, les solaristes ont une forte aspiration à convaincre les autres installateurs de la justesse de leur cause, à les rallier, sinon à les mobiliser lorsque des intérêts doivent être défendus (montage d'une formation, demande d'aides publiques locales, etc.).

Un travail de représentation accompagne souvent cette action visant la recherche de l'adhésion. Il est présent à travers l'initiative de manifestations promouvant les énergies renouvelables, la promotion de leur activité auprès des collectivités locales, ou encore le développement d'un réseau de partenaires (bureaux d'études, architectes, etc.) qu'il a d'abord fallu convaincre, ce qui relève d'un travail de justification au non d'un principe commun plus large, celui d'un solaire réellement écologique. Pour les "*représentants*" de l'ESTP que nous avons rencontrés, il existe finalement une certaine grandeur à traduire la volonté d'un groupe de professionnels, et à défendre un principe commun écologique. Même si les solaristes ne cherchent pas à proprement parler de "*porte-parole*".

Les chefs d'entreprise rencontrés agissent aussi comme des représentants car ils ne manquent pas de réactiver leur représentation de leur position écologique dans leurs relations avec d'autres acteurs. Ils agissent à la manière des cadres étudiés dans l'ouvrage de Boltanski (1982) « (...) *l'étude de ceux qui, aujourd'hui, s'affirment comme cadres, montrait aussi que les acteurs eux-mêmes, quand ils sont interrogés sur leur identité professionnelle, sont amenés à réactiver cette représentation et, par conséquent, à faire œuvre à leur tour de représentants* » (Boltanski et Thévenot, 1991) Lorsqu'ils sont interrogés sur ce qu'ils font, les solaristes réaffirment ainsi une certaine représentation de leur "monde" professionnel, et des grandeurs civiques qui le spécifient : l'action pour un objectif collectif, l'investissement dans des organisations qui défendent cet objectif, etc.

A la recherche de la reconnaissance des collectivités locales, les solaristes se positionnent là aussi comme représentants de leur segment d'activité. Ainsi, en participant au collège "entreprises" du Conseil d'Administration du Pôle régional de développement, un installateur entend bien jouer un rôle de mandataire des autres entreprises ayant une conception écologique de l'énergie solaire, proche de la sienne.

Mais cette personne collective - le Pôle - peut "*perdre sa grandeur si, retombant dans le particulier à la suite d'une déviation, elle cesse de 'fonctionner démocratiquement'*" (p. 234) En témoigne le débat sur la présence souhaitée ou non des syndicats de salariés dans ce Pôle. La participation des syndicats obéirait au principe selon lequel l'action publique doit tenir compte des intérêts de tous les acteurs sociaux. En oublier certains conduirait à un déficit de fonctionnement démocratique et donc à une réduction de la grandeur civique.

Ceci conduit à souligner la présence d'antagonismes entre les êtres collectifs, que l'idée de grandeur commune tend à passer sous silence. Soulignons, par exemple, l'opposition qui peut partager une association de chefs d'entreprises et des syndicats de salariés face aux enjeux de formation ou d'emploi liés à l'innovation environnementale dans la construction.

Les êtres que nous avons rencontrés paraissent éloignés de ce "représentant légitime [qui] *doit rendre des comptes à la base*" (p. 238), défini selon les termes de Boltanski et Thévenot. C'est bien parce qu'il cherche à représenter cette "*base*" qu'il tient à gagner en légitimité. En même temps, un "*représentant*" ou un "*responsable*" peuvent ne pas agir au nom de tous. La "*base*" doit alors "*contrôler les élus*" (p. 237), mais, dans notre cas, le représentant est nommé et non élu.

Dès lors, si les solaristes investissent dans des êtres collectifs tels que les organismes de formation, les collectivités locales et d'autres entités susceptibles d'agir dans leur sens, c'est que leurs décisions révèlent davantage l'"*expression de la volonté générale*" (p. 240) qu'ils ne peuvent le faire.

Enfin, les solaristes sont des "quasi-représentants" qui cherchent une légitimité auprès de représentants qui en possèdent l'autorité légale, telles que les collectivités locales. Leur représentation est en quelque sorte déléguée par une autorité supérieure.

Dans le domaine de la performance énergétique et de la construction environnementale, l'"*évidence*", au sens donné par Boltanski et Thévenot, prend la forme de règles, normes, labels. Ils forment le cadre dans lequel "*l'expression de la volonté générale se trouve déposée*", si nous acceptons l'idée qu'il existe une telle volonté dans le secteur de la construction (p. 240). Ajoutons que dans le monde civique, "*la réalité est claire lorsqu'elle est accordée à des textes que l'on peut invoquer et à des règles juridiques susceptibles d'être appliquées (...)*" (p. 240). Dans ce sens, la conception de l'activité professionnelle des solaristes n'est actuellement pas très "*claire*", car elle n'est pas accordée aux textes en vigueur. Ainsi, dans l'ensemble, ces acteurs trouvent insuffisant le niveau des normes de qualité en matière environnementale par rapport à leurs exigences. La réglementation thermique apparaît comme régulièrement à la traîne par rapport aux impératifs toujours plus élevés de protection de l'environnement. La norme HQE est moins contraignante qu'il n'y paraît. Et la qualité élevée des travaux de second œuvre impliquerait, dans le meilleur des cas, une élévation du niveau général de la qualification des salariés auquel les pouvoirs publics n'ont pas encore répondu, que ce soit en termes de formation ou de certification.

#### ***1.4. L'être politique comme antidote au chaos***

Selon Boltanski et Thévenot, la dimension collective des êtres est un moyen d'échapper à la division, elle même synonyme de chaos.

*"Les êtres peuvent en effet échapper au chaos, c'est-à-dire ici à la division, et par conséquent accéder à la grandeur parce qu'ils sont naturellement politiques. Ils contiennent en eux-mêmes une aspiration qui les porte vers ce qui est commun, vers ce qui unit et qui les incite à rompre leur isolement" (p. 233).*

Or, l'action des solaristes, êtres collectifs certes imparfaits, et celle des êtres non marchands ou publics dans lesquels ils prennent part, par leur action politique, contribuent à limiter le désordre dans l'ESTP.

Le chaos, selon les solaristes, viendrait de la généralisation de la pratique du segment marchand de l'ESTP, où les entreprises ont pour but de vendre à tout prix, de poser des installations sans tenir compte des données environnementales et sans "approche globale". Cette pratique conduit à faire du "mauvais travail", qui (r)éveillera<sup>10</sup> le soupçon du public et conduira finalement au discrédit de la conviction écologique. Enfin, le chaos proviendrait plus généralement du maintien de la division des entreprises autour de la légitimité de l'objectif environnemental.

## **II - UNE GRANDEUR CIVIQUE ETROITEMENT ARTICULEE A LA GRANDEUR INDUSTRIELLE**

### ***2.1. La mise en avant de l'expertise et de la performance***

Une part importante des artisans du segment solariste s'accordent sur le fait que le travail dans l'ESTP nécessite un savoir scientifique assez élaboré. Ils insistent sur la complexité de l'activité, qui elle-même implique de détenir des savoirs technologiques et scientifiques.

Les propos de cet artisan reflètent bien ce constat :

*"moi, j'ai un diplôme d'ingénieur. Ah, vous savez, maintenant, les artisans, il faut qu'ils soient forts ! Techniquement, on fait quand même des choses assez complexes. C'est d'ailleurs... le problème qu'on a aujourd'hui, dans les énergies renouvelables, c'est que tout le monde veut s'y mettre, et qu'on fait des contre-performances" (Gérant de TPE, aucun salarié).*

Cet artisan a travaillé pendant 15 ans dans une grande entreprise internationale, dans le domaine de l'automatisme et de l'électricité. D'autres dirigeants de petites entreprises présentent une socialisation professionnelle comparable, qui peut expliquer la mise en avant de la dimension technique et d'expertise de leur métier.

L'approche "industrielle" de l'ESTP se justifie parce que le développement durable lui-même exige un degré élevé d'efficacité:

*"(...) quand on fait du développement durable, on pose pas du solaire comme on pose une pompe à chaleur. Ce qui est quand même recherché, ce que demandent les clients quand on leur pose un système, c'est d'avoir la meilleure performance possible" (Gérant, Soleil Vert).*

---

<sup>10</sup> Nous avons constaté que le spectre de l'échec du développement de l'énergie solaire vécu dans les années 80, et des "contre-performances" qui furent alors réalisées est encore présent dans l'esprit d'un certain nombre d'installateurs.

Développement durable et efficacité sont deux principes étroitement liés. Etre "*vraiment dans le contexte du développement durable*", cela implique de faire des installations où "*vous essayez d'optimiser votre système et de trouver les meilleures solutions technico-économiques*" (Idem).

La performance est une grandeur, de type industriel, valorisée chez ces dirigeants. Le bon installateur doit être performant, c'est-à-dire réaliser des installations performantes. Cette qualité technique exige méticulosité et temps. Ainsi, les mauvais installateurs ne vont...

*"pas, la plupart du temps, prendre le temps de voir, de regarder tous les points techniques, de faire de l'optimisation énergétique"*.

Plus largement, le savoir scientifique représente aussi un supérieur commun par lequel on peut juger un être de manière objective: par exemple, une installation. Ce type de savoir évite de soumettre le jugement à des " *croyances arbitraires attachées à des communautés*" (p. 254), comme c'est plus facilement le cas dans les groupes de métiers, où domine une grandeur domestique.

## **2.2. Grandeurs industrielle et marchande : entre répulsion et recherche de compromis**

Ainsi, des valeurs comme la curiosité technique, le temps accordé à la pose efficace d'une installation, sont contradictoires avec le calcul et la recherche rapide de bénéfices caractéristiques du monde marchand. La grandeur de ce monde industriel s'oppose au travail vite fait qui consiste, chez les installateurs de type commercial, à acheter pour revendre. Un bon artisan ne fait pas qu'"*acheter son kit chez son fournisseur, l'installer, et puis terminé, quoi*".

La grandeur industrielle s'oppose ici à une forme de grandeur marchande, qui consiste à gagner de l'argent pour lui-même :

*"nous, on a refusé des projets alors que le client voulait absolument mettre du solaire, parce qu'on estimait qu'on n'était pas sur de bonnes performances"* (Gérant, Soleil Vert).

La grandeur se teinte de déontologie professionnelle, soit l'"*ensemble des règles et devoirs qui régissent l'exercice d'une profession*".

Plus profondément, "solaristes industriels" et commerciaux s'opposent :

*"Nous, on n'est pas du tout sur le même... le gars, il va revendre du crédit d'impôt et de la remise, et je ne sais quoi; il va pas vendre de la technologie, tout simplement parce qu'il ne la maîtrise pas"* (Gérant, Soleil Vert, "solariste industriel").

*"Si j'étais client, j'irai pas vers ces gens là [les commerciaux]"* (idem).

Ou encore, pour reprendre les propos d'un chef de PME, il ne peut y avoir équivalence entre "*consommer une voiture et consommer du solaire*", ou entre "*vendre du photovoltaïque et vendre des aspirateurs*" (Gérant Ecogia). Ces équivalences signifieraient une perversion du bien industriel commun.

Le développement rapide du segment commercial nourrit d'ailleurs un sentiment d'injustice, car il accrédite l'idée que les "mauvais" installateurs - sur le plan technique - sont les gagnants :

*"[les commerciaux], c'est une grosse partie du marché, aujourd'hui, et c'est des gens qui embauchent, en plus. C'est le grand paradoxe, voilà; si je puis faire une comparaison, on embauche plus chez Mac Donald's que chez les trois gros, quoi"* (Gérant, Soleil Vert)

Pourtant, grandeurs industrielle et marchande sont amenées à se rencontrer. Nous parlerons alors de "compromis". Selon Boltanski et Thévenot, un compromis est un "assemblage (...) acceptable", qui "n'est pas étranger à la recherche d'un bien commun" (p. 337).

Un compromis consiste à se mettre "d'accord pour composer (...) pour suspendre le différend, sans qu'il ait été réglé (...) " (p. 337).

Ainsi, être un bon professionnel consiste de plus en plus à établir un compromis entre la grandeur industrielle - l'efficacité -, constitutive de l'armature de l'activité, et la grandeur marchande, qui consiste à savoir répondre à la demande du client. Etre un bon artisan...

*"c'est savoir conseiller; ça, c'est maintenant dans le métier de l'artisanat, ça sera de plus en plus le cas, de savoir conseiller le client, même si on n'est pas dans le métier, pour obtenir la meilleure performance"* (Gérant, Soleil Vert).

D'ailleurs, lorsqu'un artisan dit mettre en œuvre des "solutions technico-économiques" (cf. 2.1.), nous y voyons un compromis entre les deux grandeurs industrielle et marchande. Il existe un compromis, car les artisans ne peuvent pas poursuivre une logique purement technique, ils doivent composer avec une grandeur marchande. La technique ne peut pas se faire à tout prix, elle doit faire l'objet d'un calcul, d'une mesure liée à ce que la demande est prête à payer. Les caractéristiques des installations mises en œuvre ne peuvent s'expliquer que par cet assemblage entre deux grandeurs. Il est alors nécessaire de faire référence à cet assemblage pour comprendre l'activité développée.

### **2.3. Une grandeur sujette aux transformations du marché de l'énergie solaire**

Une grandeur, pour exister, suppose aussi l'existence d'un accord du côté de la demande.

Pour les "solaristes industriels", l'introduction de crédits d'impôts, du rachat d'électricité photovoltaïque par EDF et de subventions diverses a perverti la motivation initiale qui poussait la clientèle vers l'énergie solaire. Cela a introduit une "ambiguïté":

*"si vous voulez, tant qu'on était dans une logique, nous on a monté notre société il y a 4-5 ans; il y a 4-5 ans, il n'y avait pas les aides qu'il y a maintenant, il n'y avait pas, bon, au niveau des crédits d'impôt, c'était pas très clair, il n'y avait pas le rachat de l'énergie photovoltaïque, il y avait pas toutes ces choses là; donc, les gens qu'on avait en face de nous, c'était des, on va dire, des écolos convaincus; mais des écolos, pas fascistes, des écolos qui avaient compris qu'il fallait faire quelque chose; donc, c'est des gens qui prenaient le temps de se renseigner et de voir ce qui était faisable, et*

*nous on leur apportait la plus value technique et le montage des systèmes, donc, il n'y avait pas d'ambiguïté"* (Gérant, Soleil Vert).

Avant, les clients...

*"étaient beaucoup plus écolos que vouloir rechercher à économiser des impôts"* (idem).

*"les grosses sociétés commerciales (...) vendent du photovoltaïque comme elles vendaient des aspirateurs X il y a quelques années; donc, à partir de là, ben, soit vous rentrez dans ce système qui veut qu'on consomme du solaire comme on consomme une voiture, soit vous êtes vraiment dans le contexte du développement durable"* (Idem).

#### **2.4. Grandeur, compétence et formation**

Selon les artisans interrogés, l'ESTP ne manque pas d'installateurs. Ce qui manque, ce sont des installateurs doté d'un bon *"niveau technologique"*. Le territoire de la grandeur industrielle ne concerne donc pas que le seul niveau de performance dans la production, il s'étend aussi au champ de la formation : insuffisances de l'appareil de formation existant, degré de qualité professionnelle des diplômés, capacité d'insertion médiocre d'une partie des ouvriers installateurs dans le secteur des énergies renouvelables.

Dans ce monde, *"les gens sont en état de petit (...) lorsqu'ils fournissent un travail de mauvaise qualité (...)"* (Boltanski et Thévenot, p. 254). L'*"incompétence"* découle du manque de performance :

*"(...) on voit des aberrations, jusqu'à dire, des panneaux plein nord; ben, ça, c'est de l'incompétence, le gars, il pose des panneaux solaires, mais il cherche pas à savoir quel niveau de performance il aura avec ce système"* (Gérant, Soleil Vert).

#### **2.5. Réseau externe contre compétences internes**

La position *"industrialo-civique"* en matière de compétences conduit à préférer l'association avec d'autres entreprises plutôt que le recrutement de salariés. Un gérant qualifie ce choix de *"configuration un peu spécifique"* sur le marché du travail :

*"la tendance, aujourd'hui, dans le développement durable, c'est de vouloir embaucher (...); nous, c'est la seule chose qu'on veut pas faire, et on préfère travailler en association avec d'autres entreprises (...) aujourd'hui, on s'organise pour travailler en groupement d'entreprises, ce qui permet d'avoir la compétence à l'instant t et... éviter le problème des intérimaires avec un niveau de qualification qui n'est pas forcément celui qu'on attend"* (idem)

*"à ce moment là [travail en association sur des gros projets], on travaille en collaboration avec des personnes que l'on connaît, et dont on connaît le niveau de compétence"*

#### **2.6. Acteurs publics et industrialisation de la gestion**

En accentuant ses fonctions de contrôle et d'orientation de l'activité économique innovante, la région participe au renforcement d'un fonctionnement de type industriel, au sens qu'en donnent les auteurs de la *Justification*. En effet, les PME qui bénéficient de subventions, et entrent dans des associations soutenues par la région, doivent introduire des principes de gestion plus méthodiques :

*"il y a une entreprise qui nous suit régulièrement pour voir si on avance sur différents sujets qui nous sont définis; et après, on a un business plan, avec un développement économique, stratégique, communication et ainsi de suite. Et donc, on doit mettre des croix en face des cases, au fur et à mesure qu'on avance sur un projet, voilà"* (Gérant, Soleil Vert).

Un "*business plan*" fait partie de ces "*objets appréhendés selon leur aptitude à gérer l'avenir*", caractéristiques de "*l'équivalence temporelle instaurée par la grandeur industrielle*" (p. 257).

Ces outils de gestion sont des "*instruments de mesure mis à contribution*" (p. 257) pour standardiser les êtres désireux d'appartenir au monde industriel. Ils concourent à faire passer une "*épreuve*" industrielle aux PME. Les dirigeants de ces PME ne sont pas seulement experts en connaissances techniques et scientifiques, ils deviennent davantage des managers, et renforcent ainsi leur profil de professionnels<sup>11</sup>, terme qui exprime une grandeur industrielle.

## CONCLUSION

Notre réflexion précédente a montré que la grandeur écologique serait un compromis "civico-industriel" entre au moins deux grandeurs, l'une civique et l'autre industrielle. La première grandeur viendrait conforter la seconde. Mais des dimensions d'autres mondes sont également importantes : monde marchand, domestique, inspiré. Le monde marchand, notamment, exercerait son empreinte sur ce compromis.

En même temps, un autre résultat de notre travail consiste à souligner que la grandeur marchande est loin d'atteindre tous les aspects de la vie économique d'un secteur d'activité en développement. Les valeurs civique et industrielle, dans l'exemple de cet espace de production "écologique", constituent un moteur au moins aussi puissant que la valeur marchande.

La réflexion sur la croissance et le développement des secteurs liés aux énergies renouvelables gagnerait ainsi à intégrer les raisons et les discours à partir desquels les êtres individuels et collectifs fondent leur entrée et leur maintien dans une activité économique. Les modes d'entrée des solaristes dans leur activité se distinguent aussi de la notion de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, car cette dernière relève de la stratégie d'entreprise et non des convictions en acte des acteurs.

---

<sup>11</sup> Il s'agit d'un processus bien décrit de professionnalisation des actifs d'un secteur d'activité, au sens où l'entend la sociologie des professions (cf. Dubar et Tripier, 1998). Ce processus n'est pas incompatible avec le fait qu'il s'agisse d'anciens "professionnels" (ingénieurs) issus du monde de la grande entreprise.



Nous pouvons aussi nous demander si la justification écologique peut être un des moteurs de la sortie de crise du capitalisme ? Incarne-t-elle une logique à travers laquelle le mode de production actuellement dominant pourrait se transformer, en renouvelant le rapport de l'homme productif à la nature ? Il reste à savoir si la justification écologique peut être durable dans l'ESTP.

## Bibliographie

- Akrich M., Callon M., Latour B. (1988). A quoi tient le succès des innovations ?. *Gérer et comprendre*, 11, 4-17.
- Boltanski L., Thévenot L., (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Boltanski, L., Chiapello, E., (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard NRF, Paris.
- Bourdieu P. (1980). *Questions de sociologie*. Paris, Editions de Minuit.
- Callon M. (2006). "Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau", *Sociologies pratiques*, 13, 37-44.
- Callon M. (2007). "L'innovation sociale. Quand l'économie redevient politique", in Klein J., Harrison D. (éd.). *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 17-42.
- Capron M., Quairel-Lanoizelée F. (2007). *La responsabilité sociale d'entreprise*. Collection Repères, La Découverte, Paris.
- Chessel M.-E., Cochoy F. (Eds.) (2004). Marché et politique : autour de la consommation engagée, *Sciences de la société*, 62, 3-207.
- Dessus B., Pharabod F. (2002). *L'énergie solaire*. Coll. Que-sais-je?, PUF, Paris.
- Dubet F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Seuil, Paris.
- Dubet F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Seuil (L'épreuve des faits), Paris.
- Eymard-Duvernay F. (2004) : *Economie politique de l'entreprise*, La Découverte, coll. Repères, Paris.
- Eymard-Duvernay F. (Sous la direction de) (2006) : *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*. Tome II : Développements, Coll. "Recherches", La Découverte, Paris.
- Hirschman, A. O. (1983). *Bonheur privé, action publique*. Première édition 1982, Fayard (L'espace du politique), Paris.
- Ion J. (Eds.) (2001). *L'engagement au pluriel*. Publications de l'université de Saint-Etienne (Matière à penser - sociologie), Saint-Etienne.
- Lafaye C., Thévenot L. (1993) : "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature", *Revue Française de Sociologie*, vol. 34, n° 4, octobre-décembre.
- Lascoumes P. (1994). *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. La Découverte (Textes à l'appui. Série écologie et société), Paris.

Matonti F., Poupeau F. (2004). Le capital militant (1). *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 155, 5-11.

Ollitraut S. (2008). *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Reynaud E. (1980). Le militantisme moral. In Mendras H. (Ed.), *La sagesse et le désordre : France 1980*. Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), Paris, pp. 271-286.

Sawicki F, Siméant J. (2009). Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie du travail*, 51, pp. 97-125.

Thévenot L., Lafay C. (1993), "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature", *Revue Française de Sociologie*, XXXIV, pp. 495-524.